

Règlement intérieur 2008/2010

Etabli par le CIG début 2009, complété en septembre 2009

LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LA PASSE

1 . La liste des passeurs.

Elle est établie dans chaque dispositif par les commissions locales chargées de la Garantie. Celles-ci la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

2 . Les étapes du fonctionnement du dispositif

- **Les demandes de passe** sont reçues localement par les Secrétaires des commissions ad hoc, qui établissent en outre la liste des passeurs.

Le candidat est reçu par un membre de la CAG, lequel en réfère à la CAG qui entérine ou décline la demande. Le Secrétaire transmet la réponse de la CAG au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs.

Pour l'AL-N et Sud, rattachés aux dispositifs du Brésil, en raison des distances, chaque candidat est reçu par deux personnes : le membre du CIG de sa zone et celui du CIG précédent.

Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Lorsque son témoignage est terminé, le passant en informe le ou la Secrétaire.

- **Les Secrétaires de la passe** transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :
 - la liste des demandes de passe,
 - la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre de la Commission locale, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution du cartel. (Voir plus loin Remarques diverses).
 - l'annonce des passes terminées.

Le CIG se charge de diriger les passes vers l'un des cartels de la passe en tenant compte des langues et des incompatibilités. Elles sont à évaluer en chaque cas par le CIG. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois les personnes trop proches.

Lorsque le cartel s'est prononcé :

Transmission des réponses des cartels de la passe.

- Le cartel rédige à l'adresse du passant quelques lignes circonstanciées et précisément ajustées à son cas, qu'il transmet aussi au CIG.
- Un membre du cartel transmet ce texte au passant, directement quand c'est possible, ou par téléphone. Le passant peut s'il le souhaite rencontrer ensuite un autre membre du cartel.
- La réponse Oui/Non est communiquée pour archivage au Secrétariat du CIG et au Secrétariat de la passe concerné.

- **Le Secrétariat du CIG** (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes., informe le CIG des passes à étudier, et transmet pour chaque passe, le moment venu, la réponse du cartel de la passe et sa composition, au Secrétaire du DEL local concerné.
- Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

3 Les cartels de la passe :

Trois cartels sont constitués pour une durée de deux ans, chargés de statuer sur les passes, et de travailler à l'élaboration attendue.

Chacun des trois cartels comprend un membre d'Espagne, un membre d'Amérique du Sud, trois (et pour l'un d'eux quatre) membres français.

4 . Autres dispositions :

- Les AME de L'EPFCL peuvent proposer des passeurs comme le prévoient le texte des "Principes". Ils le font au moment qui leur paraît opportun, auprès de la Commission locale chargée du secrétariat de la passe de leur zone ou de la zone à laquelle ils sont rattachés pour les dispositifs d'Ecole. Chaque commission peut aussi s'adresser aux AME, notamment aux AME des forums rattachés.
- Les Secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste *de* passeurs comprenant ceux des passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins.
- Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.
- Le mandat d'un passeur est limité à 4 quatre passes ou deux ans.
- Il serait aussi nécessaire que les commission locales s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer aussitôt son témoignage sans délai, et veille à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

LA GARANTIE

1 . La composition de la Commission internationale d'agrément des AME

La deuxième année de son mandat le CIG compose en son sein la Commission internationale de la garantie. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'Ecole en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publié à en juin/juillet de cette deuxième année.

2 . Fonctionnement

Au début de sa prise de fonction, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent, quant aux critères et au recueil des informations, sur les AME possibles, notamment dans les zones rattachées à un dispositif.

Les Commissions locales pour la garantie, transmettent à tous moment, leurs propositions d'AME pour leur dispositif.

De son côté, la Commission d'agrément internationale, établit une fois par an au maximum la nouvelle liste des AME.

CIG 2008/2010

10 membres pour le Dispositif français et rattachés :

- Jacques Adam , Sidi Askofaré, Sol Aparicio, Michel Bousseyrroux, Jean-Pierre Drapier, Jean-Jacques Gorog, Martine Menès, Colette Sepel, Danièle Silvestre, Colette Soler

3 membres pour Espagne :

- Maria Eugenia Lisman (EPFCL-FOE de Barcelona-F.P.Galicia), Josep Monseny Bonifasi (EPFCL-FFCLE), Clotilde Pascual (EPFCL-FFCLE)

3 membres pour l'Amérique du sud

- Antonio Quinet (Brasil) , Florencia Farias (AL-S), Trinidad Sanchez de Lander (AL-N)

SECRETARIAT 2008/2010 :

Florencia Farias pour l'Amérique du sud (Brésil, AL-Nord et Sud)
Colette Soler pour l'Europe

COMPOSITION DES CARTELS DE LA PASSE 2008/2010 :

Trois cartels, composés par choix mutuel :

1. Jacques Adam, Sol Aparicio, Martine Menés (France), José Monseny (Espagne) Antonio Quinet (Brésil), Colette Soler (France)
2. Sidi Askofaré, Michel Bousseyrroux, Danièle Silvestre, (France), Clotilde Pascuale (Espagne) et Trinidad de Lander (AL-Nord)
3. Jean Pierre Drapier, Jean-Jacques Gorog, Colette Sepél (France), Maria Eugenia Lisman (Espagne), Florencia Farias (AL-Sud)

LES COMMISSIONS LOCALES D'ECOLE 2008/2010

L'admission des membres de l'Ecole

a/ L'articulation entre l'admission au Forum et à l'Ecole.

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'Ecole paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'Ecole.

b / La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

- Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes ne paraissent pas de trop.

- On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient.

Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre Ecole a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Il faut au moins que lors du premier entretien cette dimension soit présentée au candidat qui l'ignorerait afin qu'il sache, avant son deuxième entretien, où il se propose d'entrer.

- Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, etc. sont un facteur objectif de l'implication du candidat à tenir en compte.

- La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation.
C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

- **France**

Deux Commissions :

1. Commission de l'accueil et de la Garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME) :

Patrick Barillot, Maria Vitoria Bittencourt, Luis Izcovich, Albert Nguyen, Mireille Scemama, Patricia Zarowsky. Secrétaire : Patrick Barillot.

2. Commission de l'Option épistémique, COE :

Marc Strauss, Bernard Nomine, Patricia Zarowsky.

- **2. Espagne**

1. D.E.L de la Asociación EPFCL-Forum Opció Escola (F.O.E de Barcelona) y el Foro Psicoanalítico de Galicia.

Comisión Epistémica y de Admisión:

- Rosa Escapa, Ma. Jesús Pedrido, José Sánchez

Comisión Local de la Garantía

- Viviana Bordenave, Ana Canedo, Manuela Valcárcel

2. DEL 7 :

Comisión de Admisión y Garantía:

- Xavier Campamà, M^aLuisa de la Oliva, y Rithee Cevasco
(Secretariado del Pase)

Comisión Epistémica:

- Begoña Alegria (encargada de carteles), Pilar Dasi, Manel Rebollo, Coordinador del DEL: Manel Rebollo

- **3. Italie**

DEL :

Moreno BLASCOVICH (Pres), Paolo GOMARASCA (Secr Epist), Marina SEVERINI, Renato GERBAUDO, Fulvio MARONE (Secr Accueil), Annalisa DAVANZO, Mario BINASCO, Maria Teresa MAIOCCHI

- **3. Amérique latine-Nord**

1. Comisión de Acogida y Recepción Local :

- Medellín: Juan Guillermo Uribe, Puerto Rico: Silvia Arosemena, Venezuela: Ana Mercedes Tortolero

2. Comisión de la Opción Epistémica Local :

- Medellín: Juan Manuel uribe, puerto Rico: Dhyalma Avila, Venezuela: Gioconda Espina

- **4. Amérique latine Sud**

1. Comisión de admisión y recepción local:

- Juan Ventoso (Foro Analítico del Río de la Plata), Anibal Dreyzin (Foro Psicoanalítico de Buenos Aires), Ana Diaz Patrón (Foro Salta- Tucumán), Stella López (Foro de La Plata), Mario Uribe (Foro de Chile)

2 . Comisión Epistémica local

- Silvia Migdalek(FARP), Viviana Gómez (FPBA), Gladys Mattalia (Foro Salta-Tucumán), Alfredo Sclani (Foro de La Plata)
- Mónica Gabler (Foro de Chile)

- **5. Brasil**

Comissão Local de Escola de Acolhimento e Garantia (CLEAG) : Ana Laura Prates, Andrea Bruneto, Ida Freitas e Vera Pollo.